

SOLAIRE THERMIQUE

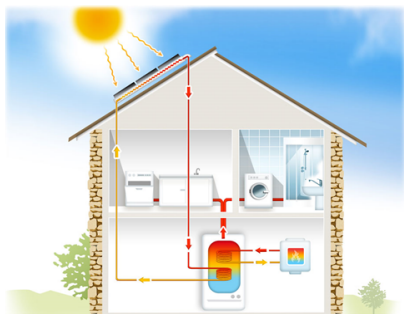
Chauffer votre avenir avec l'énergie solaire



La chaleur du soleil

Une ressource illimitée!

Le soleil existe depuis 4.6 milliards d'années et devrait s'éteindre d'ici 5 milliards d'années ! Avec une température de surface de 5 499°C et une moyenne de 2 700 heures d'ensoleillement sur le département de l'Hérault, profiter et tirer parti de cette chaleur reçue est une chance à utiliser à bon escient.



source : <https://www.civisol.fr/info/98-les-systemes-d-appoints-au-solaire-thermique>

Comment ça marche?

Le solaire thermique fonctionne en captant l'énergie du soleil pour produire de la chaleur, qui peut être utilisée pour chauffer de l'eau ou des espaces intérieurs. Un fluide (souvent un mélange d'eau et d'antigel) circule à travers les capteurs solaires. Ce fluide transporte cette chaleur vers un échangeur thermique. L'échangeur thermique permet de transférer la chaleur du fluide à l'eau qui sera utilisée pour le chauffage domestique ou pour l'eau chaude sanitaire. Si nécessaire, la chaleur peut être stockée dans un réservoir d'accumulation (souvent un ballon d'eau chaude) pour être utilisée plus tard, même quand le soleil ne brille pas. Enfin, l'eau chaude ainsi produite peut être utilisée pour la consommation domestique (douche, vaisselle) ou pour le chauffage des pièces via des planchers chauffants ou des radiateurs.

Pourquoi le solaire thermique pour nos bâtiments?

Le Solaire Thermique présente de nombreux intérêts tant économiques qu'énergétiques. Facile de conception et d'installation, le solaire thermique reste une des solutions les plus intéressantes combinée à un système d'appoint. Cela permet de :

Faire des économies

Le Soleil est une énergie gratuite et illimitée vous faisant économiser, avec un système d'appoint, en moyenne 50% sur vos factures.

Adaptabilité

Peu importe votre installation actuelle, les systèmes solaires thermiques peuvent être intégrés dans les systèmes existants.

Agir pour l'environnement

En économisant des ressources. En effet, après fabrication, lors de l'exploitation, aucun besoin d'extraire des ressources naturelles ou de fabriquer des combustibles pour le fonctionnement du solaire thermique.

Soutenir l'économie locale

En valorisant des emplois locaux. Un emploi créé tous les 1 445m² de panneaux installés !
source : <https://www.enerplan.asso.fr/dl-fichier-actualite?media=44891>



NE PAS CONFONDRE

Solaire thermique et solaire photovoltaïque

Le solaire thermique sert à produire de la chaleur pour le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire.

Le solaire photovoltaïque sert à produire de l'électricité.

Hérault Énergies vous accompagne dans la réalisation de vos projets faisant appel aux énergies renouvelables thermiques.

En quelques mots :

Hérault Énergies, depuis 2017, s'est engagé durablement dans la production de chaleur renouvelable avec l'ADEME via un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

Le syndicat accompagne ainsi les projets faisant appel aux énergies renouvelables thermiques (bio-masse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale et réseau de chaleur éventuellement associés) afin qu'ils puissent bénéficier du soutien financier de l'ADEME (Fonds Chaleur) et autres financeurs (Région, FEDER...).

Un accompagnement pour les porteurs de projets publics et privés

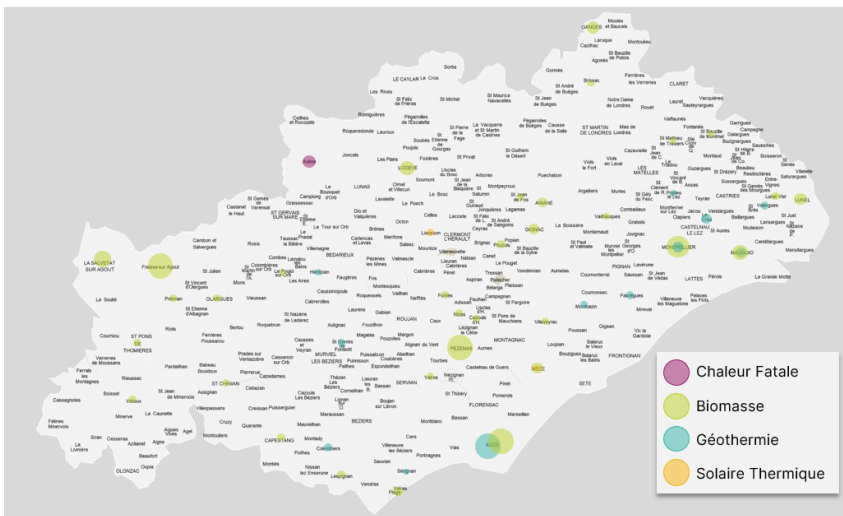
Depuis 2024, le syndicat Hérault Énergies et la CCI Hérault s'associent pour vous proposer un accompagnement personnalisé dans la mise en place de votre transition énergétique.

Un projet, besoin de renseignements? Rendez-vous sur : www.chaleur-renouvelable34.fr

En quelques chiffres :

- Nombre de projets financés : 69
 - Production totale : 14,34 GWh
 - Investissement total : 15 032 275.82€
 - Montant des subventions obtenues (tous financeurs confondus) : 6 834 274.07€
- (Valeurs référentes aux CCRT signés pour la période 2017-2024, tout projet EnR confondu)

En images :



Contact :

Teddy Munoz de la Nava,
Chargé de mission chaleur renouvelable

t.munoz@herault-energies.fr
04 67 09 01 05

Porté par : En partenariat avec :



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional